

Désignation des ministres

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je pense que nous faisons un effort très grand dans ce domaine, et il me fait plaisir de communiquer à l'honorable député qu'au cours des vingt-deux derniers mois nous avons nommé plus de femmes juges que durant n'importe quelle autre période, ou gouvernement depuis la Confédération. Nous examinons chaque fois la possibilité de nommer des femmes à la magistrature, et lorsque nous le faisons c'est avec énormément de plaisir. Mais comme je l'ai dit à plusieurs reprises devant le comité, la question se pose, c'est que les femmes ont accédé au barreau il n'y a pas tellement longtemps en général. Je crois qu'au cours des dernières années il y a eu une augmentation considérable du nombre des femmes à la magistrature. Comme je le disais, nous en avons nommé un plus grand nombre au cours des vingt-deux derniers mois qu'au cours de n'importe quel mandat d'un ministre de la Justice auparavant, et nous continuons en toutes circonstances à essayer de trouver des candidats qualifiés pour la magistrature, et lorsqu'il s'agit d'une femme nous sommes doublement heureux.

[Traduction]

Mlle MacDonald: Quatre pour cent. Quatre pour cent.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

M^{lle} MACDONALD—LA POLOGNE—L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le cent soixante quatorzième rapport du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), le vendredi 5 février 1982, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LA DÉSIGNATION DES PORTEFEUILLES MINISTÉRIELS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): J'en appelle au Règlement, madame le Président. Vous vous rappellerez que, vendredi, je me suis réservé la possibilité de répondre aux observations du leader du gouvernement à la Chambre à propos des usages et de la procédure à suivre pour annoncer des remaniements ministériels.

J'admets, madame le Président, que les ministres sont libres de faire la déclaration s'ils le désirent, mais il y a des circonstances, à mon sens, où la tradition et les précédents, que je citerai, exigent clairement par respect pour la Chambre une déclaration à l'appel des motions.

L'habitude de procéder à des remaniements ministériels importants sans explication a été remise en question vendredi dernier. En fait, il y a un extrait de la quatrième édition de Beauchesne qui explique les précédents. J'aimerais renvoyer la

présidence à la page 83 de la quatrième édition de Beauchesne, où il est stipulé au paragraphe 2 de l'article 89 que cet usage remonte à 1889, lorsque le Parlement s'est penché pour la première fois sur cette question.

Voici un extrait du 3^e alinéa de l'article en question:

S'il s'agit simplement de changements de portefeuilles entre des ministres et si aucune question de principe n'est mise en cause, il ne semble pas que le premier ministre soit tenu de les expliquer à la Chambre.

Il y a ensuite une référence à Todd:

Todd, dans son ouvrage intitulé *Parliamentary Government in England*, dit ceci, à la page 487 du volume 2, au chapitre qui traite de la responsabilité des ministres envers le Parlement: «Cependant, la Chambre n'a pas le droit de demander plus qu'un exposé général des grands principes dont on s'inspire pour former un gouvernement.

Il ne fait aucun doute pour moi, madame le Président, que dans le cas qui nous occupe, une réorganisation importante a eu lieu. Le ministère des Affaires extérieures s'inspire maintenant de principes entièrement nouveaux et compte trois ministres au lieu d'un. Les ministères de l'Industrie et de l'Expansion régionale sont envisagés différemment. En fait, il a fallu 21 décrets du conseil pour procéder à ce remaniement. Il me semble clair, madame le Président, que les usages de longue date et les précédents auraient dû prévaloir et que l'on aurait dû commenter ou expliquer les motions.

J'aimerais citer brièvement quatre différents extraits du hansard où cet usage est reconnu, qui viennent compléter et actualiser le commentaire de Beauchesne que j'ai cité. Au hansard du 5 mai 1969, on trouve en page 8292, sous le titre «Ministère, Changements au sein du cabinet», cette déclaration du très honorable P. E. Trudeau (premier ministre):

Je voudrais annoncer à la Chambre certains changements qui ont été faits dans le ministère et qui prendront effet dès aujourd'hui.

J'ai eu le plaisir de recommander à Son Excellence le Gouverneur général la nomination de l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) comme ministre des Transports.

Il a ajouté:

Puis-je continuer, monsieur l'Orateur? L'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) devient ministre des Approvisionnements et Services.

D'autres changements suivaient, qu'on peut voir à ce précédent.

Je précise, madame le Président, que ce précédent portait sur des changements prenant effet ce jour-là, contrairement aux changements de l'alinéa 2 du paragraphe 89 de Beauchesne, Quatrième édition, qui portent sur des remaniements effectués pendant les vacances. En ce dernier cas, le premier ministre prenait la parole à la première occasion qui se présentait au retour de la Chambre pour annoncer le remaniement. Voilà ce qui ressort du deuxième précédent que je soumetts à votre examen.

À la page 8929 du hansard du 22 mai 1969, sous le titre «Le ministère—la déclaration relative à la division des responsabilités ministérielles», le premier ministre ayant parlé du retour à la Chambre après une longue maladie du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déclaré que ce ministre aurait l'entière responsabilité du domaine général des mines et des sciences de la terre, qui groupe diverses autres attributions. Il a ajouté d'autres modifications qu'il apportait au ministère, lesquelles figurent à la deuxième colonne. Ces modifications résultaient du remaniement effectué à cause de la maladie du ministre.